



# BROCANTE

Dimanche 19 mai 2024  
à CARPIQUET de 6h à 17h30

Organisée par :  
**L'Elan Sportif CARPIQUET Basket**

---

**4€ le mètre (minimum 3 mètres)**

Véhicule possible derrière son emplacement (condition dans le règlement intérieur, art. 3)

---

**RESTAURATION & BUVETTE** sur place

**Aucun exposant alimentaire (consommation sur place) ne sera accepté**

---

Inscription **jusqu'au mercredi 15 mai 2024** – **Place limitées**

**Pour toute demande de renseignements :**

- **Portable :** 07 81 69 75 90
- **Courriel :** brocante.carpiquet@gmail.com (à privilégier)

**Documents à transmettre lors de l'inscription :** **inscription incomplète = dossier refusé**

- Fiche d'inscription / Attestation sur l'honneur (particuliers uniquement)
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso (même personne que sur le dossier)

**Règlement de l'emplacement :**

- Chèque (à l'ordre de : l'ESC BASKET)
- Espèces
- Carte Bancaire (uniquement lors des permanences)
- En ligne via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/elan-sportif-carpiquet-basket/evenements/brocante-du-19-mai-2024>



**Permanences inscriptions :**

- Salle Omnisports (mezzanine) – Avenue Charles de Gaulle
- Les 13, 14 et 14 mai 2024 de 17h30 à 19h
- Les permanences peuvent être supprimées en fonction du nombre d'inscrit

A retourner par mail à : **brocante.carpiquet@gmail.com** ou à l'adresse suivante :  
**Mme Julie SERARD – 7 Rue Marie Thérèse Nicolle – 14650 CARPIQUET**

## FICHE D'INSCRIPTION

(votre participation implique l'acceptation du **règlement intérieur**)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone portable (recommandé) : \_\_\_\_\_

Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

**Stationnement d'un véhicule sur l'emplacement** : (case à cocher)

**voiture** (5 mètres minimum)

**voiture + remorque** ou  **camion** ou  **utilitaire** (7mètres minimum)

**Règlements** : (case à cocher)

Chèque

Espèces

Carte Bancaire / En ligne

Je réserve \_\_\_\_\_ mètres, soit une participation financière de \_\_\_\_\_ €.

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(exigé par la Préfecture pour les exposants non professionnels)

**Déclare sur l'honneur** :

- Ne pas être commerçant(e),
- Vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code des Commerce),
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article 321-9 du Code Pénal).

Fait à \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature :

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La participation à la « Brocante » implique l'acceptation par chaque participant du règlement ci-dessous.

**Article 1 :** La « Brocante » aura lieu le dimanche 19 mai 2024 de 6h à 17h30.

**Article 2 :** La « Brocante » se déroulera sur l'ancien terrain de foot de CARPIQUET et dans les rues aux alentours.

**Article 3 :** La « Brocante » s'adresse, en premier lieu, aux particuliers qui ne pourront vendre que des objets personnels, usagés et d'occasion.

Les emplacements sont d'une longueur de 3 mètres minimum et les droits d'emplacement sont fixés à 4 € le mètre linéaire.

Possibilité de laisser un véhicule sur l'emplacement suivant les conditions ci-après :

- Voiture : 5 mètres minimum
- Voiture + remorque : 7 mètres minimum
- Camion / Utilitaire : 7 mètres minimum

**Article 4 :** Les organisateurs se réservent le droit le plus discrétionnaire d'organiser la « Brocante » comme ils le souhaitent.

**Article 5 :** Les organisateurs confirment l'inscription, par courriel, dès réception du dossier complet (fiche d'inscription, attestation sur l'honneur, photocopie de la pièce d'identité recto-verso et paiement de l'emplacement).

Un dossier non complet sera automatiquement rejeté.

**Article 6 :** Les inscriptions seront clôturées le **mercredi 15 mai 2024**. Après cette date, il ne sera retenu aucun dossier.

Toute inscription est considérée comme **FERME** et **DÉFINITIVE** et ne pourra donc faire l'objet d'un quelconque remboursement sauf si l'annulation est à l'initiative des organisateurs.

**Article 7 :** Les exposants doivent se conformer à l'arrêté municipal de Monsieur le Maire de CARPIQUET en ce qui concerne la circulation et le stationnement des véhicules.

**Article 8 :** L'attribution des places se fait le jour de la « Brocante » et son déterminées par les soins de l'organisateur. L'affectation est définitive pour toute la journée.

Par principe, aucun portail n'est pris en compte dans le tracé. Si un habitant souhaite être placé devant le sien, il devra le préciser et cela sera compté dans le total vendu.

**Article 9 :** L'installation du stand devra respecter le métrage attribué.

**Article 10 :** Il est demandé aux exposants de laisser leur emplacement propre et d'utiliser les sacs poubelles mis à leur disposition.

**Article 11 :** Tous les exposants devront arriver avant 8h.

La circulation des véhicules sera **STRICTEMENT** interdite dans l'enceinte de la brocante de 6h à 17h30 sauf au moment du déchargement de la marchandise.

Aucun départ ne pourra se faire avant 17h30.

Tout véhicule non déclaré au moment de l'inscription devront être retiré immédiatement après le déballage des objets.

**Article 12 :** Les exposants professionnels sont acceptés sauf vendeur d'alimentation. En effet, la vente de boissons, sandwiches et autres denrées alimentaires n'est pas autorisée. Elle est réservée à l'association organisatrice. Les organisateurs se réserve le droit de faire partir un exposant qui ne respectera pas cet article.

**Article 13 :** Par sa demande d'inscription et sa présence sur l'emplacement, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

Toute infraction peut conduire les organisateurs à prononcer l'exclusion de l'exposant sans recours.